



Province  
de Liège

Enseignement

**IPES HESBAYE**

Site de Crisnée

Rue J. Stassart, 21A 4367 CRISNÉE

Tél : 04 237 97 80

[ipeshb@provincedeliege.be](mailto:ipeshb@provincedeliege.be)

**LEER NEDERLANDS  
MET ONS MEE !**



## L'IMMERSION EN NÉERLANDAIS ?

Certains de tes cours obligatoires sont donnés en néerlandais par des professeurs néerlandophones, comme si tu étais élève dans une école flamande ; ainsi, tu es « dans le bain » et tu apprends sans t'en rendre compte.

## IMMERSION PRÉCOCE

Tu viens de sortir de 6<sup>e</sup> année primaire où tu as appris le néerlandais en immersion.

Tu souhaites maintenant poursuivre tes études secondaires dans une école proposant le même type d'enseignement, de façon à encore améliorer ta connaissance du néerlandais.

Tu vas pouvoir le faire dès la 1<sup>re</sup> année en suivant une partie de tes cours obligatoires en néerlandais, en plus des heures réservées au cours de néerlandais lui-même.

## JE OUDERS OVERTUIGEN ? CONVAINCRE TES PARENTS ?

Het is niet nodig om je ouders te overtuigen als je op een basisschool met immersie zat !

Pas besoin puisque tu étais déjà en immersion pendant tes primaires !

## IMMERSION TARDIVE

Tu viens de sortir de 6<sup>e</sup> primaire et le cours de langue étrangère t'a beaucoup plu.

Tu désires maintenant poursuivre tes études dans une école te proposant une immersion en néerlandais car la connaissance de cette langue te paraît essentielle dans notre pays.

Tu vas pouvoir le faire dès la 1<sup>re</sup> année et suivre une partie de tes cours obligatoires en néerlandais, en plus des heures réservées au cours de néerlandais lui-même.

## CONVAINCRE TES PARENTS ?

Pas difficile ! Ils seront ravis de compter sur toi pour commander au restaurant à la mer du Nord ou acheter les billets de train pour revenir d'une excursion à Bruges !

Et pas de souci, tu seras à l'aise en néerlandais sans perdre tes connaissances en français.

<http://ens.provincedeliege.be>

0800 14 162